

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 6 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-084

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE SIX JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE DISSOLUTION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

**PRESENTS** : Mmes et MM Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE

**POUVOIRS** : Daniel VESSEREAU à Bérénice BONNAL  
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Magali VINCENT à Gaëlle REBEC  
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**ABSENTE** : Christelle DEHAYE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Céline PRATI-AIGUIER

=====

**Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :**

Par quatre courriers en date du 19 avril 2016, Monsieur Le Préfet sollicite l'avis de la commune sur la dissolution de quatre syndicats intercommunaux :

- Le syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de l'agglomération toulonnaise (SILIAT)
- Le syndicat intercommunal à vocation unique pour la piste cyclable
- Le syndicat intercommunal à vocation unique d'amélioration de la sécurité et de la circulation La Garde – La Valette – Le Pradet
- Le syndicat à vocation unique pour le maintien des sports de glace
- 

Ces dissolutions sont motivées par l'application de l'article 40 de la loi NOTRe et la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Var (arrêté préfectoral n° 12/2016-BCL du 29 mars 2016)

Compte tenu de l'impossibilité, dans les délais prescrits, d'organiser les transferts de compétence, de définir les modalités de transfert des biens immobiliers, et donc de garantir une continuité de service dans les domaines d'activité de ces syndicats,

Compte tenu de l'impossibilité de l'Etat de se prononcer sur des objectifs d'économie ou de rationalisation précis,

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter, pour chaque syndicat, un refus de la dissolution.**

Après en avoir délibéré s'agissant du syndicat :

### **Syndicat Intercommunal à vocation unique pour la piste cyclable**

**le Conseil Municipal se prononce pour un refus de la dissolution :**

**Adopté à la MAJORITÉ**

25 Voix **POUR**

6 Voix **CONTRE** (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI)

1 **ABSTENTION** (Nicole VACCA)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.  
Transmis au contrôle de légalité le :  
09 JUIN 2016  
Publié ou notifié le :  
09 JUIN 2016

Le Maire,

